

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 03/10/25
Affichée	le 03/10/25

OBJET

**Création d'un emploi
permanent**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trois octobre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge GODARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Edith LEROY a donné pouvoir à Christian BARBIER
Nathalie RIBAULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représenté : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nadège TROUILLET, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Fleur GOSSELIN, François HUREL, Jean-Guy GRANDIN,

Absents : Fabrice GLORIA, Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il convient donc de procéder à :

La création d'un poste de rédacteur en vue d'adapter le support aux besoins du service dans le cadre du recrutement d'un gestionnaire comptable et budgétaire, suite au départ d'un agent.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 05 juin 2025 avec effet au 15 juin 2025 ;
- Considérant les besoins du service ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **CREE**, au tableau des emplois :
 - un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à raison de 35 heures.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une qualification en lien avec le cadre d'emploi ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoute le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats y relatifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit au 15 octobre 2025.

Scellé de la Préfecture
061-200068468-20251009-2025-10-09-187-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

TABLEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU

09/10/2025
15/10/2025

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
EMPLOIS FONCTIONNELS								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS			2	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE ADMINISTRATIVE								
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	3	3,00			3	3,00
ATTACHE	A	35	5	5,00			5	5,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR	B	35	6	6,00	1,00		7	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	7	7,00			7	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	14	14,00			14	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	17,5	1	0,50			1	0,5
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			45	44,50	1,00	0,00	46,00	45,50
FILIERE TECHNIQUE								
INGRENIEUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	2	2,00			2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN	B	35	3	3,00			3	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	30	3	2,57			3	2,57
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	28	1	0,80			1	0,80
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	26	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	21	21,00			21	21,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,00	1	0,89			1	0,89
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	2	1,66			2	1,66
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	25	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	20	20,00			20	20,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	33	2	1,89			2	1,89
ADJOINT TECHNIQUE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,5	1	0,79			1	0,79
ADJOINT TECHNIQUE	C	31	2	1,77			2	1,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,5	1	0,76			1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE	C	27	1	0,77			1	0,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	25	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	1	0,66			1	0,66
ADJOINT TECHNIQUE	C	20	1	0,57			1	0,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	15	1	0,43			1	0,43
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			101	93,97	0,00	0,00	101,00	93,97
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	0	0,00			0	0,00
ADJOINT ANIMATION	C	35	2	2,00			2	2,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			9	9,00	0,00	0,00	9,00	9,00
FILIERE SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	5	5,00			5,00	5,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
TOTAL FILIERE SOCIALE			9	8,51	0	0,00	9,00	8,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00	0	0,00	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS	B	35	9	9,00			9,00	9,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			9	9,00	0	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL			176	167,98	1,00	0,00	177,00	168,98

Accuse de reception en préfecture
061-200068468-20251009-2025-10-09-187-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception en préfecture : 10/10/2025

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 OCT. 2025
Publié en ligne le 10 OCT. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

